24RD1937

Détermination des standards pour un cahier des charges des bois d'Ossature pour confection de Mur Ossature Bois à usage des industriels Français

Programme soutenu par France Bois Forêt

2024

Bénéficiaire(s) du projet : FNB
Prestataire(s) :
Montant du soutien FBF : 56 000€

Objectifs et contexte

La demande en bois français continue de croître, notamment pour les murs à ossature bois, avec une volonté des acteurs de la construction de porter la part de bois français de 20 % à 30 %. Les scieurs ont rapidement identifié cette opportunité et ont engagé des investissements en séchage et rabotage, dans le cadre de la dynamique de réindustrialisation de la filière.

Dans ce contexte, il était nécessaire de **définir un standard français des bois d'ossature**, adapté aux exigences des constructeurs bois, afin de structurer la production industrielle et d'optimiser la valorisation des matières premières.

Principaux résultats obtenus

Le projet a permis d'élaborer un **cahier des charges français des bois d'ossature**, validé par la majorité des acteurs, avec un consensus sur l'ensemble des points techniques essentiels, incluant dimensions, essences, classes de résistance, aspects esthétiques et méthodes de classement.

Un **travail spécifique a été mené sur les singularités du bois**, notamment le bleuissement et la piqûre, déjà reconnus par la norme NF B52-001-1. Ce travail, long et collaboratif, a permis de sécuriser leur acceptation par les constructeurs et de rétablir un socle normatif partagé.

L'**intégration du flache** reste en discussion, mais des essais complémentaires sont programmés en janvier 2026 afin de définir des tolérances précises et d'optimiser la valorisation de la matière.
Le **taux d'humidité des bois** a été maintenu à 18 %, conformément aux exigences des DTU, tout en poursuivant les échanges pour identifier des pistes d'optimisation technique.

Enfin, le projet a favorisé le **dialogue entre scieurs et constructeurs**, permettant de créer des bases communes de discussion et une prise de conscience collective sur l'avenir de la filière bois française.

Valorisation envisagée

Convention n°24RD1937

Le cahier des charges a été transmis aux membres de l'UICB et une journée d'échange en présentiel sera organisée dès que possible. Les travaux se poursuivent dans le cadre des **conventions Renforbois 2025 et 2026**, permettant de finaliser le cahier des charges, de réaliser les essais complémentaires, et de sécuriser l'intégration progressive des bois français dans le marché de la construction.

Au-delà des livrables techniques, le projet a **structuré une approche collective et techniquement fondée**, tissé des liens durables entre acteurs de la filière, et posé les bases pour **l'optimisation de la matière et l'amélioration des rendements industriels**, consolidant ainsi l'avenir du bois français dans les murs à ossature bois.

Indicateurs de résultats

Indicateur 1 : Nombre d'inscrits au COPIL

→ 16 entreprises ont participé au 1er COPIL, et deux groupes de travail ont pu être défini l'un côté scieur avec 4 entreprises permanentes et l'autre côté constructeur.

Indicateur 2 : Atteinte ou non d'un consensus pour l'établissement de standards pour un cahier des charges.

→ Un consensus a été atteint sur plusieurs paramètres structurants (sections, humidité, intégration du bleuissement et de la piqûre). Les travaux relatifs au flache ont fait l'objet d'un approfondissement technique spécifique, constituant une base solide pour les suites du projet.

Enjeux de développement durable soutenus par le programme

Ce programme soutien l'enjeu n°2 : Transformer les modèles de sociétés par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité.

L'Interprofession nationale soutient l'utilisation de la ressource forestière et les multiples usages du matériau bois.
Siège social : CAP 120 – 120 Avenue Ledru-Rollin - 75011 PARIS - Tél : 01 44 68 18 53 Fax : 01 44 74 37 64 franceboisforet.fr
Siret : 490 149 135 00033